

**Rapport d'un comité institué pour faire enquête sur les principes
et les méthodes suivis au Service des pardons du ministère
de la Justice du Canada.**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION.....	1
Chapitre I LE PROBLÈME DE LA RÉFORME DU SYSTÈME CORRECTIONNEL AU CANADA.....	5
Chapitre II LE SERVICE DES PARDONS.....	9
Chapitre III L'ACCUSÉ DEVANT LE TRIBUNAL.....	12
Genres de peines.....	13
Sentence suspendue.....	13
Liberté surveillée pour les adultes.....	14
Liberté surveillée sans condamnation.....	16
Amendes.....	16
La sentence d'emprisonnement.....	18
Règlement d'accusations portées dans une autre province.....	19
Procès de complices.....	19
Sévérité des sentences d'emprisonnement.....	19
Mandats d'arrestation non exécutés.....	20
Détention préventive des repris de justice.....	21
Détention préventive des psychopathes sexuels criminels.....	22
Punition corporelle.....	23
Confiscation.....	24
Sentences indéterminées.....	24
Rapports pré-sentence.....	28
Types de délinquants.....	29
Délinquants primaires.....	29
Jeunes délinquants.....	29
Chapitre IV LA PRÉROGATIVE DE CLÉMENTCE.....	30
Commutation des sentences de mort en emprisonnement.....	31
Rémission d'un châtement corporel.....	33
Octroi de pardon absolu.....	34
Octroi de pardons ordinaires.....	36
Octroi de pardons conditionnels.....	37
Remise de sentences d'emprisonnement.....	37
Remise des amendes, confiscations, etc.....	39
Suspension des ordonnances interdisant de conduire.....	40
Chapitre V LE DÉTENU DANS L'INSTITUTION.....	41
Institutions fédérales.....	41
Institutions provinciales.....	44
Centres d'admission.....	46
Classement des détenus.....	47
Traitement.....	49
Catégories spéciales de détenus.....	50
Programme prélibératoire.....	52
Législation.....	53
Chapitre VI NATURE ET FONCTION DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE.....	54
Justification de la libération conditionnelle.....	54
Principes dont doit s'inspirer un régime de libération conditionnelle.....	55

	PAGE	
Chapitre VII	LOI SUR LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES ET AUTRES	
	LOIS CONNEXES	58
	Loi sur les prisons et les maisons de correction	62
	Loi sur les jeunes délinquants	63
	Rémision statutaire	63
Chapitre VIII	PRATIQUES ET MÉTHODES DU SERVICE DES PARDONS	66
	Règles de pratique	66
	La règle de six mois	69
	Prisonniers en détention préventive	69
	Façon de procéder du Service des pardons	70
	Méthode proposée	73
Chapitre IX	FONCTION DE L'ASSISTANCE POST-PÉNALE DANS UN RÉGIME DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE	75
	Relations familiales et sociales	75
	Embarras pécuniaires immédiats	75
	Problèmes d'emploi	75
	Rôle du surveillant des libérés conditionnels	76
Chapitre X	HISTORIQUE DE L'ASSISTANCE POST-PÉNALE AU CANADA	79
	Le Service des pardons et les sociétés d'assistance post- pénale	81
Chapitre XI	PROPOSITION RELATIVE À UNE COMMISSION NATIONALE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE	85
	Composition de la commission	85
	Qualités requises des membres de la commission	86
	Attributions et fonctions de la commission de la libération conditionnelle	87
	Mode de fonctionnement	87
	Administration	88
Chapitre XII	ADMINISTRATION DES SERVICES FÉDÉRAUX DE CORRECTION	89
Chapitre XIII	FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE CORRECTIONNEL	90
Chapitre XIV	RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	92
Chapitre XV	APPENDICES	97
	<i>Appendice A</i> — Tableaux statistiques	97
	Tableau I — Nombre de personnes élargies conditionnelle- ment au 31 mars de chacune des années de 1946 à 1955	97
	Tableau II — Nouvelles causes ouvertes, 1946 à 1955	97
	Tableau III — Libérations conditionnelles accordées de 1928 à 1955	98
	Tableau IV — Libérations conditionnelles, libérations sans condition, etc., toutes institutions, 1954-1955	98
	Tableau V — Mode de libération des pénitenciers, 1950-1955	100
	Tableau VI — Mode de libération des pénitenciers, d'après la période de temps purgé 1950-1955	102
	Tableau VII — Incidence des exceptions à la règle visant la moitié de la sentence, 1952-1953	104

	PAGE
Tableau VIII — Nombre de libérations conditionnelles, d'après la province où le détenu va résider après sa libération, 1950-1955	104
Tableau IX — Incidence du récidivisme chez les personnes élargies en vertu de la libération conditionnelle, 1950-1955	105
Tableau X — Données relatives aux libérations et à la surveillance, 1949, 1953, 1954, 1955	106
Tableau XI — Pardons accordés en vertu de l'article 1076 de l'ancien Code criminel, 1941-1955	107
Tableau XII — Nouveaux procès ordonnés	107
Tableau XIII — Remise de punitions corporelles, 1934-1955	108
Tableau XIV — Détention préventive, nombre de détenus	109
Tableau XV — Détention préventive, nombre de détenus d'après l'endroit de condamnation	109
Tableau XVI — Libérations sans conditions, 1941-1955	110
Tableau XVII — Libérations accordées par le Parole Board d'Ontario, 1950-1956	111
Tableau XVIII — Libérations accordées par le Parole Board de Colombie-Britannique, 1955-1956	111
<i>Appendice B</i> — Articles 638 et 639 du Code criminel	112
<i>Appendice C</i> — Articles 7 et 12 du <i>Criminal Justice Act, 1948</i> , du Royaume-Uni	113
<i>Appendice D</i> — Article 7 de l' <i>Ontario Probation Act</i>	114
<i>Appendice E</i> — Partie XXI (Détention préventive) du Code criminel	115
<i>Appendice F</i> — Articles 43 et 46 de la Loi sur les prisons et les maisons de correction	117
<i>Appendice G</i> — Articles 151 et 152 de la Loi sur les prisons et les maisons de correction	117
<i>Appendice H</i> — Conditions de la libération accordée par les Bureaux de libération conditionnelle d'Ontario et de Colombie-Britannique	118
<i>Appendice I</i> — Remise d'amendes et de peines pécuniaires	120
<i>Appendice J</i> — Visite d'institutions de correction en Belgique et au Royaume-Uni	130
<i>Appendice K</i> — Mode de classement—Pénitenciers	131
<i>Appendice L</i> — Justification de la libération conditionnelle	133
<i>Appendice M</i> — Loi sur les libérations conditionnelles	137
<i>Appendice N</i> — Formules d'enquête, Service des pardons	142
<i>Appendice O</i> — Visites faites aux diverses institutions par les représentants régionaux du Service des pardons	145
<i>Appendice P</i> — Relevé des services et des besoins des agences post-pénales	149
<i>Appendice Q</i> — Organisation proposée du Service de libération conditionnelle	161
<i>Appendice R</i> — Bibliographie	162